



Pour l'ensemble de ses créances, la commune de Villeloin-Coulangé vous informe qu'il est dorénavant possible de payer en ligne

TIPI BUDGET DEVIENT PAYFIP !



Tous les renseignements figurent sur l'avis de sommes à payer que vous allez recevoir :

- 1 Connectez-vous sur www.payfip.gouv.fr
- 2 Saisissez les renseignements demandés
- 3 Vérifiez et validez les informations
- 4 Sur la page de paiement sécurisée, indiquez les références de votre carte bancaire puis validez

Votre facture est réglée